



# ABSORBANT TDD

## 935 TERRE DE DIATOMÉE

### ABSORBANT ROUTIER ET INDUSTRIEL

#### DEFINITION

ABSORBANT TDD est un produit inerte et exempt de matières nocives. Son grain, grâce à sa surface spécifique supérieure à la moyenne, est composé d'un nombre très important de pores invisibles qui lui confère son haut pouvoir d'absorption, **il ne forme pas de boue** après absorption.

#### DOMAINE D'APPLICATIONS

Selon la législation en vigueur en France, ABSORBANT TDD, par sa composition (terre de diatomée calcinée à plus de 800 °C) et par sa granulométrie (comprise entre 0,3 et 1 mm) **est parfaitement adapté pour une utilisation sur route** afin d'absorber les liquides lors de déversement accidentel.

Grâce à la forme anguleuse des grains il permet de maîtriser le glissement sur les sols verglacés et/ou enneigés. Chaque grain fournit une friction élevée et réduit ainsi les risques de dérapage.

Le produit ne se forme jamais en masse, absorbe très rapidement les déversements de liquides divers, diminue le risque d'incendie en présence de matières inflammables, ne forme pas de boues, ne se transforme pas en « plaque de béton » et, enfin, il s'élimine facilement.

#### CARACTERISTIQUES

##### Données Techniques

Couleur :	rouge brun
Densité :	543 Kg/m <sup>3</sup> – 0,543
pH (suspension aqueuse 10 %) :	5,5
Poids spécifique (g/cm <sup>3</sup> ) :	2,3
Perte au feu (1025°C) :	2 %
Température de calcination :	supérieure à 800°C

##### Analyse chimique (typique)

Si O <sub>2</sub> :	75%
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> :	10%
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> :	7%
K <sub>2</sub> O + Na <sub>2</sub> O :	2%
Mg O :	2%
Ca O :	1%
Autres :	3%

##### Performances

Pouvoir absorbant de l'eau :	151%
Pouvoir absorbant des hydrocarbures :	152%
Taux d'émission de poussières :	<0,6%
Taux d'adhérence résiduel du revêtement traité :	97%

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

# ABSORBANT TDD

## 935 TERRE DE DIATOMÉE

### ABSORBANT ROUTIER ET INDUSTRIEL

#### CARACTERISTIQUES (SUITE)

##### Granulométrie

REPARTITION	MINI	MAXI	Moyenne
> 1,4 mm		12%	3,2%
1,0 – 1,4 mm			33,7%
0,5 - 1,0 mm	60,0%		53%
< 0,5 mm			10,1%
< 0,09 mm	1%		0,1%

##### MODE D'EMPLOI

ABSORBANT TDD sert à l'absorption de liquide (huiles, combustibles, produits chimiques, eau, etc.) sur route, dans les usines, aéroports, ateliers, bateaux, etc.

ABSORBANT TDD minimise les risques d'incendie et d'explosion que représentent les liquides combustibles et réduit les risques de chutes et de glissades dus à la présence de liquides gras sur les sols.

Comme tout produit absorbant, il doit être ramassé ou balayé après usage.

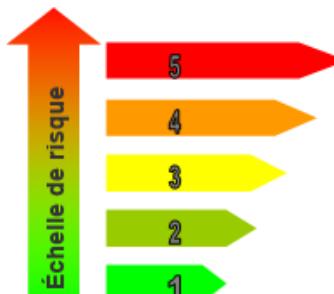
##### HOMOLOGATION

- Conforme à la norme AFNOR NF P 98-190 février 2002
- Notation INRS :

Notre démarche de mise à disposition de fournitures vise à vous fournir des solutions chimiques les plus respectueuses pour vous et l'environnement.

Selon le décret du 23 décembre 2003 qui impose à toute entreprise de diminuer ou supprimer le risque chimique, nos produits sont cotés selon la méthode INRS en fonction risque incendie, toxique et dangereux pour l'environnement.

<b>TOXIQUE</b>	<b>INCENDIE</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
(1)	(1)	(1)



ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

# ABSORBANT TDD

## 935 TERRE DE DIATOMÉE

### ABSORBANT ROUTIER ET INDUSTRIEL

#### MODALITES D'APPLICATION

D'après les notes du Ministère de l'Equipement des 29/11/1999 et 29/04/2002, le traitement des cas courants de pollution accidentelle due aux hydrocarbures doit respecter le mode opératoire suivant :

- Baliser la zone polluée afin d'en interdire la circulation ;
- Répandre le produit absorbant en quantité suffisante mais sans excès sur la zone contaminée afin d'absorber le polluant en le malaxant avec un balai
- Laisser agir (entre 10 et 15 minutes) ;
- Récupérer le mélange en le balayant ou en l'aspirant, renouveler éventuellement l'opération s'il reste une quantité sensible de polluant ;
- Avant le rétablissement de la circulation, saupoudrer la surface traitée avec une quantité maximale de 30 g/m<sup>2</sup> de produit absorbant. Ce produit restera sur la chaussée de façon à rétablir des conditions normales d'adhérence ;
- Assurer une surveillance de la zone lors de cette phase ultime du chantier.

Dans les cas des pollutions plus importantes (déversement de cuve d'hydrocarbures, de réservoir de poids lourds, etc), les mesures complémentaires à prendre en compte seront les suivantes :

- Assurer le confinement du déversement pour en limiter l'impact sur l'environnement ;
- Après traitement et avant la réouverture à la circulation, faire appel au réseau scientifique et technique de l'Equipement pour statuer notamment sur l'intégrité de la couche de roulement et son adhérence résiduelle.

La gestion des produits absorbants contaminés, récupérés sur la chaussée, se fera suivant la réglementation en vigueur.

#### EMBALLAGE

Réf. 8935H4

Sac plastique de 20 kilos (40 litres)

FT935 - Indice 10 - 15/03/2018

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.